



Chantraine, le 27 Août 2020

CONSEIL MUNICIPAL DE CHANTRAINE

COMPTE-RENDU DE LA SEANCE DU 25 Août 2020

NOM Prénom	Présent(e)	Absent(e)	Excusé(e)	Pouvoir à
BARBAUX Marc	X			
GILLE Brigitte	X			
HINGRAY Sandrine	X			
HUSSON Audrey	X			
AUBERT Michel	X			
BOXBERGER Jean-Daniel	X			
VALDENNAIRE Jean-Pascal			X	Marc BARBAUX
BOUDOT Agnès			X	Jean-Daniel BOXBERGER
COLIN Elise	X			
OHNUMUS Martine	X			
GIRARDIN Anne-Marie	X			
GOTTMANN Charlotte	X			
MATHIOT Carole	X			
MULOT Marie-Laure	X			
VIGUIER Anne			X	Audrey HUSSON
BAUR Sébastien	X			
CHAPON Jacques			X	Max RICHARD
CLAUDEL Clément	X			
DORGET Patrick	X			
HUMBLOT Gérard	X			
MALBRANQUE Vincent			X	Michel AUBERT
RICHARD Max	X			
ROBERT Mickaël	X			

Réuni sous la présidence de Monsieur Marc BARBAUX, Maire,

Madame Sandrine HINGRAY ayant été désignée secrétaire de séance,

Après lecture et approbation, à l'unanimité, du procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal a acté les décisions ci-dessous et pris connaissance des informations suivantes :

- **A voté**, à l'unanimité, la **décision modificative N ° 1 du budget communal 2020** : il est procédé au **virement** de 13 000 €, provenant du chapitre 020 (« *Dépenses imprévues d'investissement* ») pour 6 000 € et du chapitre 022 (« *Dépenses imprévues de fonctionnement* ») pour 7 000 €, vers l'article 10226 « *Taxe d'aménagement* », afin de pouvoir rembourser à l'Etat un indu de taxe d'aménagement suite à annulation d'un permis de construire.
- **A accepté**, à l'unanimité, de réitérer une garantie d'emprunt suite à un réaménagement de prêt au bénéfice de l'O.P.H.A.E.

- **A procédé à la désignation du délégué titulaire de la commune** amené à participer au vote des délégués cantonaux devant siéger au comité syndical du Syndicat Mixte pour l'Informatisation Communale dans le Département des Vosges (S.M.I.C.).

Monsieur **Jean Pascal VALDENNAIRE** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour est proclamé **élu délégué titulaire**.

- **A procédé à la désignation du délégué titulaire de la commune** amené à participer au vote des délégués cantonaux devant siéger au comité syndical du Syndicat Départemental d'Electricité des Vosges (S.D.E.V.).

Ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour, Monsieur **Gérard HUMBLOT** est proclamé **élu délégué titulaire**.

- **A procédé à la désignation des quatre délégués titulaires de la commune** devant siéger au comité syndical du Syndicat Intercommunal du Secteur Scolaire d'Epinal (S.I.S.S.E.).

Mesdames **Agnès BOUDOT**, **Marie-Laure MULOT**, **Anne-Marie GIRARDIN** et Monsieur **Jean-Daniel BOXBERGER** ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés au premier tour sont proclamés **élus délégués titulaires**.

- **A adopté**, à l'unanimité, le projet de règlement intérieur du conseil municipal auquel ont été apportées les modifications demandées par Monsieur Max RICHARD, à savoir :

Est ajouté au Chapitre II « Réunions du conseil municipal », un article stipulant : « Les conseillers communautaires et délégués de la commune dans les différentes commissions intercommunales de la C.A.E. présenteront, à l'occasion des séances de conseil municipal, un compte rendu oral des réunions auxquelles ils auront participé ».

Est ajouté à l'Article « Accès et tenue du public » du Chapitre IV « Tenue des séances du conseil municipal », un alinéa stipulant : « Les séances sont publiques sauf si le huis clos a été demandé ».

- **A approuvé**, à l'unanimité, l'**acte constitutif du groupement de commande** coordonné par la Métropole du Grand Nancy pour l'achat d'énergie et **autorisé** le Maire ou son représentant à prendre toutes mesures d'exécution et à signer les formulaires de participation des marchés proposés.
- **A voté**, à l'unanimité, les **nouveaux tarifs de la restauration scolaire** et le **nouveau quotient familial (700)** qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2020, pour l'année scolaire 2020 -2021 :

* Chantrainois :	4,45 €
* Extérieurs et enseignant :	6,60 €
* Tarif préférentiel (pour chantrainois) et personnel communal :	3,55 €
* Tarif préférentiel extérieur :	5,20 €.

- **A voté**, à l'unanimité, les **nouveaux tarifs de l'étude-garderie**, qui seront en vigueur à compter du 1^{er} septembre 2020, pour l'année scolaire 2020 -2021.

Ces nouveaux tarifs fixés au forfait sont les suivants, sachant que seuls les enfants préalablement inscrits 48 heures à l'avance seront accueillis :

	Extérieurs	Chantrainois	Tarif préférentiel extérieurs QF<700	Tarif préférentiel chantrainois QF<700
Accueil périscolaire du matin avec petite collation	1,80 €	1,30 €	1,30 €	0,90 €
Accueil périscolaire du soir maternelle et élémentaire	2,00 €	1,50 €	1,50 €	1,00 €

- A décidé**, à l'unanimité, la **création à compter du 1^{er} septembre d'un emploi non permanent** pour faire face à un besoin lié à un accroissement temporaire d'activité dans le grade d'adjoint d'animation principal de 2^{ème} classe relevant de la catégorie hiérarchique C à temps complet.

Cet emploi sera occupé par un agent contractuel recruté pour une durée de 12 mois allant du 01/09/2020 au 31/08/2021 inclus.

La rémunération sera calculée par référence à l'indice correspondant à l'échelon 09 du grade de recrutement. Les crédits sont inscrits au budget.

Questions et informations diverses :

* **Monsieur Max RICHARD** a signalé que le terrain en chantier autour du bar-tabac dégrade l'environnement et la perception de la rue du général Leclerc, alors que de nombreux riverains ont fait l'effort d'engager des ravalements de façades.

Le Maire est conscient de cette situation. Cet état est provisoire. Le bâtiment actuel du bar-tabac doit être démolé. Un permis de construire a été attribué au propriétaire pour la construction, en association avec un autre commerçant, d'un nouveau bâtiment pouvant recevoir deux cellules commerciales dont l'une est destinée au transfert du bar-tabac. Les travaux, selon les informations données au Maire, devraient commencer début septembre. Dès la mise en service du nouveau bâtiment, l'actuelle bâtisse sera démolie.

* **Monsieur Max RICHARD** a demandé si la limitation à 30 km/h de la rue Viviani instaurée par la ville d'Epinal sera prolongée sur la rue des jardins, de la compétence de Chantraine.

Le Maire a répondu que cette limitation figure à l'ordre du jour de la prochaine réunion de la commission « Travaux/circulation ». Il a déploré que la ville d'Epinal ait instauré cette limitation sans concertation avec Chantraine.

* **Madame Elise COLIN** a informé que le conseil des jeunes se réunira dans la salle Serpolier le vendredi 28 août. Les règles de distanciation sociale seront respectées.

* **Monsieur Mickaël ROBERT** a demandé si un agenda des réunions concernant les élus pouvait être partagé.

Ce souhait doit pouvoir être réalisé. Le Directeur Général des Services, Didier NOIRTIN, fera des propositions en ce sens.

** **Gérard HUMBLOT** : à sa demande, Monsieur Michel AUBERT, adjoint délégué aux Travaux, a fait le point sur les travaux de SFR-Numéricable en cours sur la commune pour l'installation de la fibre thh.*

** **Monsieur Michel AUBERT** a donné des informations sur les travaux communaux ainsi que sur le transfert en cours de l'Agence Postale Communale et de l'Agence Nationale des Titres de Sécurité (ANTS) à la Mairie de Chantraine. Le service de l'agence postale reprendra le 1er Septembre.*

L'organisation matérielle de la rentrée est finalisée. Le service technique travaille en concertation avec Monsieur Jean-Daniel BOXBERGER, Adjoint délégué aux affaires scolaires, et les directrices d'écoles :

- ✓ Deux chapiteaux ont été installés sur le petit parking de la Maison Grandemange afin d'offrir un espace couvert utile au temps récréatif des écoles, notamment par temps de pluie.*
- ✓ Le grand parking supérieur de la Maison Grandemange sera réservé aux parents.*
- ✓ Le retour des enfants vers l'école Robert DESNOS se fera par les escaliers entre la Maison des Brosses et la Maison Grandemange, ceci afin d'éviter les conflits entre les voitures et les enfants sur la voie d'accès à la Maison Grandemange.*
- ✓ Le stationnement « minute » pour déposer des enfants en face de l'école, en bordure de la rue Jules Ferry, sera maintenu.*

** **Monsieur Jean Daniel BOXBERGER** a donné des informations sur l'organisation des écoles pour cette rentrée scolaire :*

- ✓ Tout est mis en œuvre pour permettre aux enfants de faire une rentrée scolaire dans les meilleures conditions sanitaires possibles.*
- ✓ Sous couvert d'une inscription 48 heures à l'avance, trois services périscolaires seront proposés :*
 - Accueil périscolaire du matin avec petite collation dès 07h30 à l'école maternelle Julia Colin pour les enfants des deux écoles.*
 - Pause méridienne comprenant un temps de restauration scolaire, animation ou repos, sur chaque école.*
 - Accueil périscolaire de 16h30 à 18h00 avec possibilité de récupérer ses enfants à partir de 17h30 à la salle Micheline LECLERC (concerne les enfants des deux écoles).*

Toutefois le nombre d'enfants sera limité, notamment lors de la pause méridienne. Ainsi, s'il devait y avoir un manque de place, les enfants dont les deux parents travaillent seront prioritaires.

Madame Yasmina BOUSSOUAK coordonnera l'ensemble des activités périscolaires dès la rentrée et sera à l'écoute des parents pour toute demande particulière ou demande d'information sur les réservations.

** **Madame Audrey HUSSON** a signalé que le suivi de l'exécution du budget ne révèle aucune dérive. Elle est particulièrement attentive aux dépenses en personnel.*

Monsieur le Maire a fait part de sa satisfaction de voir que les élus et le personnel agissent avec ce souci de rigueur budgétaire.

** **Madame Sandrine HINGRAY** a informé que la rédaction du Chantraine Info était achevée. Elle le transmettra au Maire pour relecture avant impression.*

* **Monsieur le Maire**, en l'absence de Monsieur Jean-Pascal VALDENNAIRE, a *rappelé que la commission « Forêt et environnement » s'était réunie le 20 août 2020. A cette occasion, ont été présentés aux élus le patrimoine forestier (156 ha de forêt communale), la politique d'exploitation de la forêt communale et les problèmes sanitaires qui touchent actuellement et gravement notre forêt.*

* **Monsieur le Maire a :**

- ✓ *Rappelé l'ouverture de l'étang de Chantraine au public depuis le 13 août 2020 et sur les plages horaires suivantes :*
 - *de 08 h 00 à 20 h 00 du 1^{er} avril au 1^{er} novembre*
 - *de 10 h 00 à 17 h 00 du 2 novembre au 31 mars.*

- ✓ *Informé avoir reçu, à sa demande, le Directeur National de la Police Nationale en présence de Brigitte GILLE, Jean Pascal VALDENNAIRE, Michel AUBERT, Martine OHNIMUS et Isabelle ADLER, l'agent de police de notre commune.*
A cette occasion, les participants ont échangé sur les divers points d'insécurité et d'incivilité constatés sur la commune.
Afin d'organiser les compétences entre la Police Nationale et notre Police Municipale, une convention entre la première nommée et la commune sera prochainement signée.

Monsieur le Maire a enfin *rappelé qu'il est à l'écoute et à la disposition de tous les élus pour échanger sur les dossiers de la commune, dossiers sur lesquels les élus pourraient souhaiter obtenir des précisions.*

La séance est levée à 21h15.

Fait à Chantraine, le 27 Août 2020



Le Maire,

Marc BARBAUX